



Fausse allegation violence conjugale

Par **avenirperdu**, le **29/04/2012** à **02:40**

Bonsoir, rnJe vie en France depuis 1998 , jamais de connerie pas connu des service de police depuis 14ans , une femme détruit ma personnalité et personne pour rnm'aidé !! rnOn est marié en Algérie. on arrive en France avec un visa Schengen pour madame ,elle fais tous pour que disons on reste elle a des problèmes de rnsanté le Temp passe rnLes problèmes commence juste après la naissance de notre fille.rnnotre mariage n'est pas retranscrit en France , madame dépose plainte ,Fausse allegation violence conjugale .rnGarde a vu !! la procédure commence !! Control judiciaire pas le droit de voir ni ma femme ni ma fille .rnEn passe devant le juge je prend 6 mois avec sursis et elle prononce le divorce procédure connu pour régularisation. rnJ'ai lancé un divorce au pays , elle a été convoqué plusieurs fois ,absente pour visa expiré elle peux pas voyager , le juge algerien s'est que rnles femme veulent les papiers français. rnMon jugement Algérien est il valable en France ou il faut divorcer en France encore pour qu'elle puisse avoir toute les aides pour pouvoir la régulariser. rnJe trouve pas avec qui communiqué , mon avocat me réclame ces honoraire et les honoraires de l'avocat a madame plus dédommagement. rntous ça pour avoir une carte de séjour maman avec un bébé née en France. rnJe veux bien des contacts pour m'aider dans une démarche rnmerci d'avance

Par **Arthur**, le **29/04/2012** à **07:50**

Mettez vous en contact avec Kamel qui travaille sur les mariage gris. Vous pouvez le contacter via Facebook avec <http://www.facebook.com/profile.php?id=100001233949154>rnTenez moi informer de vos contacts avec lui sur mon mail : h.c.i@free.fr

Par **Arthur**, le **29/04/2012** à **07:54**

Votre avenir n'est pas perdu. Je sais que c'est très difficile mais je peux vous aider à trouver les bonnes personnes pour vous aider. Prenez contact avec KAMEL et envoyer moi aussi un mail rapidement comme cela nous serons en contact direct aussi : h.c.i@free.fr

Par **avenirperdu**, le **06/07/2012** à **01:02**

Bonsoir, rnToujours pas de réponse , en attente d'aide pour cette histoire qui pèse lourd.rnJ'ai un jugement de divorce traduit en français du pays de notre mariage.rnUne première audience de divorce en France que j'ai manqué , reporter pour le mois de novembre , mon ex: vie dans un foyer avec interdiction de communiqué avec personne !! j'ai le droit de voir ma fille a cause de mon sursis j évite (ca va faire 8mois). c une histoire banale , ils font divorcé des couples avec des procédure banale .rnMadame veux tous faire !! histoire d'avoir des papiers ,elle regrette de ces fausse allégation , elle croyez que la régularisation se passé vite !! fou ..fou.....fou .rnmerci a vous !!